



CIRC 042
ARR 2022 - 064



ARRETE DE POLICE DE CIRCULATION

Mairie de La Regrippière

Le Maire de la Commune de LA REGRIPIERE

VU le Code de la Route,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212 – 2, L 2213 – 1, L 2213 – 2, L 2513 – 2 et L 2513 – 5,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 – Livre I, 8^{ème} partie « Signalisation temporaire »,

CONSIDERANT que des travaux de raccordements, soudures, mesures dans les chambres télécom et sur les poteaux existants vont avoir lieu, en chantier mobile, du 26 septembre 2022 au 25 novembre 2022 sur la commune de La Regrippière et les RD 756 ; 106 ; 108 ; 116 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 - Afin de réaliser des travaux de raccordements, soudures, mesures dans les chambres télécom et sur les poteaux existants, en chantier mobile. L'Entreprise FRDT est autorisée à prolonger le délai prévu par les arrêtés ARR 2022 040 – CIRC 030 et ARR 2022 041 – CIRC 031 pour effectuer ces travaux sur la commune de La Regrippière et les RD 756 ; 106 ; 108 ; 116, du 26 septembre 2022 au 25 novembre 2022 et il y a nécessité de réguler la circulation.

ARTICLE 2 – L'entreprise FRDT- 4 Grande Rue – 62156 ETERPIGNY est autorisée à stationner ses engins, et à occuper la voie publique durant cette période. La circulation sera régulée et limitée à 30km/h. Le stationnement de tout autre véhicule est interdit durant cette période.

ARTICLE 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié, affiché dans la commune de LA REGRIPIERE. Le pétitionnaire devra le notifier sur le site.

ARTICLE 5 – Mme Le Secrétaire Général, Monsieur Le Chef de Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

FAIT A LA REGRIPIERE, Le 22 septembre 2022

LE MAIRE, Pascal EVIN

11, Place de l'Eglise - 44330 La Regrippière - Tél. 02 40 33 63 14
contact@mairie-laregrippiere.fr

